



COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 27 octobre 2016.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2016

Prix de l'eau et de l'assainissement - Rapport du délégataire - Exercice 2015
De valider ledit rapport.

Demande de subvention au titre des amendes de police

- De réaliser les travaux de sécurisation voirie de la rue Mozart pour un montant prévisionnel de 17 773,64 € H.T.
- S'engager à réaliser ces travaux et les inscrire au budget en section d'investissement,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au meilleur taux auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

De solliciter une aide auprès de l'Etat pour les opérations suivantes relatives aux subventions pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation :

ACTION 1 – Sécurisation Ecole Elémentaire Saint Matthieu sise 1A rue Jeanne d'Arc 57310 GUENANGE

ACTION 2 – Sécurisation Ecole Maternelle Saint Matthieu sise 1A rue Jeanne d'Arc 57310 GUENANGE

ACTION 3 – Sécurisation Ecole Elémentaire Sainte Scholastique sise 2G rue Sainte Scholastique 57310 GUENANGE

ACTION 4 – Sécurisation Ecole Maternelle Clair Matin sise rue Clair Matin 57310 GUENANGE

ACTION 5 – Sécurisation Ecole Maternelle Capucines sise rue mont Cassin 57310 GUENANGE

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Agrandissement espace de vie - Maison de retraite

De signer une convention qui a pour objet de définir la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à l'association THERAS SANTE pour porter les travaux « 1er étage Maison de Retraite Les Glycines : agrandissement espace vie sur une terrasse existante ».

De manière générale, l'association THERAS SANTE se voit confier l'ensemble des tâches du maître de l'ouvrage jusqu'à l'extinction des garanties décennales.

Avenant n°1 lot 3 - Mise en place d'un ascenseur à la bibliothèque municipale

D'accepter un avenant concernant les travaux de mise en place d'un ascenseur à la bibliothèque, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 27 octobre 2016.

- INCIDENCE SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

- Montant du marché initial : 8 302,00 € HT
- Augmenté de l'avenant n°1 1 562,00 € HT (18,81%)

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : 9 864 HT soit 11 836.80€ TTC

Convention d'utilisation du SIAU de la CCCE pour Guénange

De valider et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE).

La nouvelle tarification s'établit ainsi :

- Certificat d'urbanisme : 45 €/acte
- Déclaration préalable : 90 €/acte
- Permis de démolir : 90 €/acte
- Permis de construire, permis de construire modificatif (ou transfert) : 180 €/acte
- Permis d'aménager, permis d'aménager modificatif (ou transfert) : 180 €/acte

Frais d'hébergement - Stage de formation - Agents des Services Techniques

De prendre en charge les frais d'hébergement s'élevant à 240,40€ pour deux agents des Services Techniques devant participer à une formation « Caces engins de chantier catégorie 1 », organisée par le CNFPT à Thionville. Ce stage a été déplacé à Châtenois (Bas-Rhin) et s'est déroulé du 7 au 9 septembre 2016.

Subvention associations

Article	Nom de L'organisme	Objet	Montant	Vote
6574	ATAV	Subvention 2016	300€	Unanimité
Total			300€	
6574	ASG Athlétisme	2 ^{ème} Acompte-Solde	2 646 €	Unanimité
6574	Badminton	2 ^{ème} Acompte-Solde	873 €	Unanimité
6574	Boxe	2 ^{ème} Acompte-Solde	1102€	Unanimité
6574	FC Guénange	2 ^{ème} Acompte-Solde + subvention 14 juillet	1 855 € +80 € (1 935 €)	Unanimité
6574	Handball	2 ^{ème} Acompte-Solde	2 745 €	Unanimité
6574	Judo Club	2 ^{ème} Acompte-Solde	2 930 €	Unanimité
6574	La Pétanque	2 ^{ème} Acompte-Solde	762 €	Unanimité
6574	Tennis	2 ^{ème} Acompte-Solde	4 870 €	Unanimité
6574	SE Nautique	2 ^{ème} Acompte-Solde	3 552 €	Unanimité
Total Sport			21 415€	Unanimité
TOTAL GÉNÉRAL 21 715€				

Renouvellement de concession

D'autoriser le Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch Moselle à maintenir une conduite d'eau souterraine en forêt communale de Guénange, parcelle forestière 6-7 et 12., pour une durée de 9 ans et moyennant une redevance annuelle de 185,36 € révisable tous les 3 ans selon l'indice INSEE du coût de la construction (base indice INSEE connu au 1er janvier 2016)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat

De charger l'Office National des Forêts de rédiger le contrat, le cas échéant

D'autoriser l'Office National des Forêts à facturer au Concessionnaire les frais afférents à l'instruction du dossier d'un montant de 180 € TTC

Indemnisation capital décès - Assurance employeur

De verser le capital supplémentaire à hauteur de 5 525,34 € avec intérêt au taux légal à compter du 10 juillet 2015 au bénéficiaire. La ville demandera son remboursement auprès de la compagnie.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE